

pavé à l'entrée de la rue Beuscart, afin d'empêcher que les eaux pluviales et ménagères ne s'écoulent dans la cour Beuscart.

(Signé) A. Wibaux, H. Dubar, J. B. Duburcq et P. Parent.

Le Conseil adopte le rapport relatif à la rue de la Banque ainsi que les travaux à exécuter dans cette rue.

SUBSIDE AU BUREAU DE BIENFAISANCE.

M. LE MAIRE revient sur la question du subsidé réclamé par l'Administration charitable :

Messieurs, Dans votre dernière séance, j'ai eu l'honneur de vous communiquer une demande du bureau de bienfaisance pour un subsidé supplémentaire de 50,000 francs. Comme nous adressions à l'Empereur une supplique à effet d'obtenir pour nos pauvres un secours de 100,000 francs, le Conseil municipal n'a voté qu'un crédit provisoire de 20,000 francs. Mais nous n'avons pas encore reçu de réponse de Sa Majesté, et la caisse du bureau de bienfaisance est épuisée. Nous nous voyons donc dans la nécessité de vous proposer un crédit de 30,000 francs qui formera le complément du subsidé demandé. Ce crédit est voté à l'unanimité.

ENQUÊTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

(Le rapport de la commission a déjà été publié par le Journal de Roubaix dans son numéro du 15 décembre dernier.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Comme nous l'apprend notre correspondant parisien, M. Des Rotours, député de la 3^e circonscription du Nord, vient de succomber à Paris aux atteintes d'une fluxion de poitrine. M. Des Rotours, était membre du Conseil général et ancien président du Conseil d'arrondissement. Sa mort causera des regrets universels.

Un arrêté de M. le Maire de Roubaix, pris dimanche, nous annonce le retablisement de la taxe officielle du pain. Cet arrêté est ainsi conçu :

Nous, Maire de la ville de Roubaix, Vu la loi du 29 juillet 1791 qui accorde aux municipalités le droit de réglementer la vente du pain, laquelle n'a jamais été abrogée ;

Considérant que l'abolition de la taxe officielle provoquée par le décret du 22 juin 1863, et par la circulaire ministérielle du 22 août de la même année qui invite les Maires à proclamer la liberté du commerce de la boulangerie, et à s'en rapporter à l'initiative individuelle, n'a pas produit à Roubaix le résultat qu'on pouvait en attendre ;

Considérant qu'il est urgent, au moment du renchérissement du blé, de ramener le prix du pain à des proportions rationnelles ;

Considérant enfin que le plus grand nombre des boulangers paraissent décidés à tenir habituellement leurs prix au-dessus de la taxe officielle ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Transitoirement, et pour obvier aux inconvénients d'une cherté exceptionnelle, la taxe obligatoire du pain est rétablie dans la ville de Roubaix, à partir du 6 janvier.

Art. 2. La taxe de la ville de Lille servira de base à celle de Roubaix.

Art. 3. Aucun boulanger ne pourra mettre en vente que du pain d'un poids déterminé. Toutefois, il sera loisible à toute personne de demander à acheter telle quantité de pain qu'il lui plaira, et aussi minime qu'elle puisse être : pour aucune raison, le boulanger ne pourra refuser.

Le boulanger sera tenu de peser le pain en présence de l'acheteur, quand même celui-ci ne le demanderait pas.

Art. 4. Tout boulanger qui vendrait au-dessus de la taxe établie, et qui donnerait du pain n'ayant pas le poids et la qualité déterminés, sera poursuivi conformément aux dispositions de la loi.

Art. 5. Le commissaire de police, la gendarmerie sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché à l'endroit le plus apparent de la boutique du boulanger.

Fait à Roubaix, le 26 décembre 1867.

C. DESCART.

Vu par le préfet du Nord, le 29 décembre 1867.

L. SENCIER.

A Tourcoing, les fourneaux économiques fonctionnent depuis plusieurs jours de la façon la plus satisfaisante. Un grand nombre d'ouvriers viennent y prendre leur nourriture. Dans quelques jours l'administration leur vendra du charbon à prix réduit.

M. Louis Sioen, consul de Belgique à Tourcoing, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

En rendant compte de la soirée bachique de la Société Chorale, notre correspondant Muchaux a commis une omission qu'il nous prie de réparer.

Une quête a été faite et le produit en a été versé entre les mains des Petites-Sœurs des Pauvres.

On a pu lire dans notre dernier numéro une lettre signalant la conduite coura-

geuse d'un ouvrier, lors de l'incendie de chez MM. Mathon-Masson. Cet ouvrier, nommé Maximilien Goss, avait reçu, on le sait une blessure à la main qui a empêché de travailler jusqu'ici. Nous apprenons avec plaisir que la compagnie les Assurances Générales vient de lui allouer, à titre de récompense, une somme de 50 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 6 Janvier.

J.-B. Depret, maréchal-ferant, à Roubaix, déclaré en faillite a détourné 6,000 fr. au préjudice de ses créanciers. Il est condamné pour banqueroute simple, à deux ans de prison.

Ces jours derniers, un brave rentier de Tourcoing entre dans un estaminet et se plaint à qui veut l'entendre d'un vol dont il vient d'être victime. Adolphe Fournier, ouvrier mécanicien, s'approche de lui, le plaint du malheur qui lui arrive et lui propose de réparer la serrure de sa porte. Ah ne craignez rien ; je sais ce que c'est que le malheur et je ne vous demanderai pas de paiement pour cette réparation. Le bon rentier accepta. Fournier fait son travail consciencieusement.

Ma s le lendemain, le volé s'aperçoit que son trop complaisant serrurier porte ses vêtements. Mais drôle, lui dit-il, qu'est ce que ce paletot et ce pantalon ? Ah ! tu répars ma serrure pour rien : Tu as sans doute fait deux clefs. Attends.

Et aussitôt il va déposer sa plainte chez le commissaire de police et quérir un autre serrurier pour poser à sa porte une autre serrure : Fournier est condamné à 2 ans de prison.

Isidore Luc travaillait depuis 29 ans comme ouvrier apprêteur chez M. Des-camps, à Fiers. Jamais ses patrons n'avaient eu à lui reprocher la moindre indelicatess. Comment se fait-il donc que ce vétéran vienne s'asseoir sur le banc réservé aux voleurs. Nul ne peut l'expliquer. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que depuis quelque temps Luc a pris l'habitude d'emporter de la fabrique des coupons d'étoffes qu'il vendait. Six mois de prison.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

M. le comte de Niewkerke, qui dirige avec un goût si délicat et si sûr l'administration des beaux-arts, acheta, il y a dix ans, pour le Louvre, au prix de 13,600 fr. le fameux buste en terre cuite de Benivieni. M. de Niewkerke, amateur passionné, s'éprit même tellement de cette acquisition, qu'il lui donna une place d'honneur dans ses appartements particuliers et qu'il fallut les instances, réclamations de la presse pour décider M. de Niewkerke à transporter le buste de Benivieni dans une salle de Louvre, de telle sorte que le public put jouir de la vue de ce chef-d'œuvre.

Aujourd'hui, un Florentin qui a vendu cette terre cuite sept cents francs à M. Navias, par qui elle fut mise en vente à la salle Drouot, prétend que l'attribut est absolument fausse et que ce buste est l'œuvre d'un habile imitateur bien connu à Florence, G. Bastiani qui aurait fait là un pastiche des plus réussis. Il va sans dire que si le buste est bien réellement l'œuvre du sieur Bastiani, si joli qu'il soit, il est fort loin de valoir les 13,600 fr. que l'Etat a payés par l'intermédiaire de M. de Niewkerke.

Sans parler de l'érudition bien connue de M. le surintendant, il faut reconnaître que le Florentin qui avoue avoir vendu comme authentique un buste qu'il savait être l'œuvre d'un faussaire, ne doit, en raison de sa déloyauté, inspirer qu'une médiocre confiance il faut donc examiner soigneusement tous les certificats et toutes les pièces qu'il produit à l'appui de son allégation.

Ce débat prouve, en tous cas, combien est relative la science de l'antiquaire et quelles déceptions préparent aux plus experts les perfides marchands de curiosités. Pareille aventure est d'ailleurs arrivée il y a quelques années.

M. de... était conservateur au Louvre. Il persuada à l'administration que le musée manquait de monuments concernant Diane de Poitiers, et qu'il est sur la piste d'une pièce fort intéressante, devant combler cette lacune, qu'on aurait, par son entremise, pour une somme relativement modique. On lui ouvre un crédit de 6,000 francs. Notre homme se rend chez un habile sculpteur d'ivoire et lui commande un petit coffret sur des indications très détaillées qu'il fournit. Il paie le coffret achète trois ou quatre cents francs, le disloque, fendille et jaunit l'ivoire, et lui donne, en un mot, l'aspect d'une pièce ancienne. Il l'apporte au Louvre ; on s'extasia, et il s'empare des six mille francs.

Le coffret fut exposé en lieu honorable. A quelque temps de là, deux ou trois ouvriers flânant au Louvre, un d'eux s'arrêta devant le précieux souvenir de Diane de Poitiers et s'écria : « Tenez, regardez donc le coffret auquel un tel travail ! » et ils échangeant, en riant tout haut, des observations qui attirèrent l'attention d'un conservateur qui se trouvait là. Le conservateur les interroge, les mène auprès d'un fonctionnaire supérieur et l'on acquiert la certitude que M. de... avait trompé l'administration. Le lendemain, il fut mandé et, séance tenante, il dut signer

sa démission. On retira le coffret de la vitrine, et voilà comment le Louvre est encore à chercher quelque bijou ayant appartenu à la maîtresse d'Henri II.

Dans la nuit du 2 au 3 janvier, à Geispolsheim (Bas-Rhin), entre deux et trois heures du matin, un incendie considérable a éclaté au milieu d'une population que n'y était point habitée ; car depuis soixante treize ans aucun feu de ce genre n'avait affligé cette localité.

Le Courrier du Bas-Rhin raconte ainsi qu'il suit les détails de ce grand malheur : « Le vent soufflait avec violence et les flammes se propagèrent rapidement aux habitations voisines : les secours arrivèrent ; les pompes commencèrent à fonctionner ; mais l'eau gelait dans les conduits et le feu faisait d'incessants progrès. En moins d'une demi-heure plusieurs rues ne présentèrent plus qu'un immense brasier : Les pompes d'un grand nombre de communes étaient amenées en toute hâte. On fit chauffer de grandes quantités d'eau, et elles purent enfin fonctionner. Mais on dut bientôt se borner à circonscire le feu.

Les malheureux habitants des maisons en flammes transportaient leur petit avoir dans les bâtiments situés à cent ou deux cents mètres de distance ; mais au bout de peu d'instants, ils étaient obligés de déménager encore, car ces bâtiments brûlaient à leur tour. Les femmes et les enfants couraient éperdus, à peine vêtus, à travers les flammes ; chacun tachait d'arracher quelque objet, quelque détail au feu. Vains efforts ! car presque tout a péri.

Il y a eu de lamentables épisodes : un nommé Marcel, maçon, essayait de retirer d'une cave un tonnelet d'huile, le tonnelet se brisa, l'huile se répandit sur le malheureux et il fut presque brûlé vif. Le sieur Amand Nuss, voulut sauver du bétail, fut entouré par les flammes, etc.

La rue dite Viertguss est complètement détruite ; trois rues adjacentes le sont en grande partie, 130 à 170 bâtiments de toute espèce, dont 45 maisons d'habitation, sont devenus la proie des flammes ; environ 155 personnes sont sans abri et presque sans ressources. Le quart de la commune a peu près été en ruines. Toutes les récoltes remplissaient les dépendances, tous les greniers étaient garnis jusqu'aux combles ; de tout cela il ne reste plus rien.

L'aspect que présente Geispolsheim est désolant. Partout ce sont des groupes de vieillards, de femmes et d'enfants qui pleurent et se lamentent, en contemplant tristement les débris fumants de leur bien ; Il fait un froid intense, il faut trouver un abri. C'est un bien terrible tableau ; l'âme en est navrée, et les larmes viennent aux yeux.

On ignore encore la cause du sinistre. On se demande néanmoins comment le feu a pu prendre, à deux heures du matin, dans une grange où tout travail avait cessé depuis bien longtemps ?

On évalue le dégât à 600,000 fr., dont 400,000 fr. environ sont assurés dans quatre ou cinq compagnies.

La commune d'Avoudrez (Doubs) vient aussi d'être le théâtre d'un incendie. Dix grosses maisons de culture, habitées par vingt quatre ménages, ont été la proie des flammes. La propagation du feu a été si instantanée, si rapide, qu'on a été pour ainsi dire réduit à se croiser les bras devant le feu, sans pouvoir l'arrêter ni le combattre, rien ou presque rien n'a pu être sauvé. Les pertes atteignent le chiffre 100,000 fr.

Une correspondance des Andelys raconte qu'un vieillard, nommé Maurice, avait été trouvé mort un d ces matins dans une des casemates du Château Gailard. Tout faisait supposer que ce malheureux, fatigué de la triste existence qu'il menait, avait dû mettre fin à ses jours en se brûlant la cervelle, car à ses pieds on avait trouvé le pistolet qui avait dû lui servir à accomplir son funeste projet.

Le Nouvelliste de Rouen reçoit, au sujet de ce suicide, de nouveaux et singuliers renseignements que l'enquête vient de révéler.

Cet infortuné aurait été tué complaisamment et de sang-froid sur sa demande et moyennant une légère retribution d'argent, par un jeune homme âgé de vingt ans, conserit de la classe de 1867, résidant au Petit-Andelys, chez sa mère.

Ce fait inqualifiable résulte des aveux mêmes de l'auteur de cet affreux homicide, qui a été immédiatement écroué à la prison des Andelys.

On a peine à s'expliquer comment un homme a pu se charger d'une pareille mission, celle de tuer son semblable.

Le Journal de la Savoie rapporte qu'un incendie a détruit le hameau de la Nouva, commune de Laperrière. En peu d'instants, cinquante maisons d'habitation qui composaient la presque totalité du village ont été réduites en cendres.

On lit dans le Lloyd de Pesth : « Un horrible accident est arrivé, ces jours derniers, près le Danube, à peu de distance de Pesth. La jébacé arracha deux moulins sur bateaux de leur ancre, et les entraîna dans le courant. Dans les moulins, il y avait plusieurs meuniers dont les cris ont attiré beaucoup de gens sur les rives. Quelques hommes ont sauté dans une embarcation pour sauver ces malheureux du danger ; mais à moitié chemin, le canot de sauvetage a été heurté par un glaçon, mis en pièces, et la foule a vu avec épouvante disparaître sous les flots les courageux sauveteurs. Personne n'a plus eu le courage de risquer un second sauvetage et les moulins, livrés à leur sort, ont également coulé bas en poursuivant leur course.

COMMERCE

Dépêche de la maison Robert Fuetke et Cie
Liverpool, 7 janvier.
Marché plus calme, ventes 8,000 balles good middling louisiane 7 3/4 fair jumel 7 3/4.

COURS DE LA BOURSE
Du 7 Janvier 1868

Cours de ce jour	Cours précédent
3/0..... 68 80	— 4/0 68 3/4
4/0..... 99 75	— 4 1/2 99 75

ANNONCES

Etude de M^e TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pauvree 32.

UNE JOLIE MAISON

de rentier ;
A LOUER présentement
de Lille, à Roubaix. \$ 7340

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lamoy

TOUFFLERS ET NÉCHIN
62 ARES 2 CENTIARES DE

LABOUR

Situés à Toufflers, près de l'église

33 ARES environ de LABOUR

Situés à Néchin (Belgique au chemin de la Royère,
A VENDRE

L'an 1868, le lundi 13 janvier à 2 heures de relevée, M^e VALENDUCQ, notaire à Lamoy, procédera en son étude à l'adjudication des biens repris au texte et dont précède la désignation.

NOTA — On traiterait de la vente de ces biens avant le jour de l'adjudication, s'il était fait des offres suffisantes.

S'adresser pour traiter et pour tous renseignements audit M^e VALENDUCQ, notaire.

7368 n.

GRANDE VENTE D'ARBRES

à WERVICQ, (Belgique).

Il sera procédé, sous la direction du notaire REYNTJENS à Courtrai, à la requête des héritiers de M. et Mme Brunel-Delevigne à Courtrai.

Le mardi 4 février 1868, à 9 heures précises du matin, à la vente publique d'environ 500 lots de peupliers du canada, bois blancs et ormes, sur les fermes occupées par les sieurs Vandembulcke, Cottignes, Willemac et autres.

Ces arbres par leur hauteur et grosseur sont les plus remarquables de l'endroit. Cette vente se fera à long terme de crédit moyennant caution.

On se réunira sur la ferme occupée par les enfants Cottignies.

12 j. 7349

Filature à louer

A louer une filature de laines peignées composée de 7000 broches renvideurs et autres, et les machines à préparer.

S'adresser Grande-Rue, 60. \$ 7401

Bobinoirs

On demande à acheter d'occasion des BOBINOIRS, système Lemoine frères.

S'adresser, par lettre, au bureau du Journal de Roubaix, sous les initiales A B.

71. 7400

Jardins à louer

A louer présentement, et à un prix très-modéré, une belle propriété d'environ 4,600 mètres carrés, avec une face sur une belle route, et à proximité de l'Embranchement, propre à faire jardins ou campagne.

On louerait la totalité ou diviserait au gré des amateurs.

Conditions avantageuses.

S'adresser rue de l'Hospice n° 16, ou à M. A. Devos, jardinier.

\$ 2621

A LOUER

une JOLIE MAISON de rentier, rue de la Brasserie n° 36.

\$ 7392

A louer

Pour en finir de suite un bâtiment propre à différents genres de commerce, situé rue des Ecorcheurs, n° 1 bis, contenant de vastes magasins au rez-de-chaussée et d'autres grands magasins aux trois étages et au grenier.

S'adresser rue Pellart, n° 39. \$ 6994

On demande

un bon jardinier, marié, muni de bons certificats.

S'adresser rue de la Fosse-aux-Chênes, 44.

\$ 7374

ALLEMAND.

Une dame connaissant parfaitement la langue allemande désire s'occuper de traductions, correspondances et leçons.

Réponse par lettre, rue de la Redoute 9, à Roubaix.

10 j 7390

Ouvrier plombier

On demande un ouvrier plombier zingueur connaissant bien la ville et pouvant donner de bons renseignements sur sa moralité et ses capacités.

S'adresser au bureau du Journal. 19 j. 7402

Contre-maitre

On demande un contre-maitre pour diriger les préparations d'une filature de laine peignée.

S'adresser rue du Caroir n° 59. 26 j 7385

AVIS

Il a été perdu, dans la nuit du 28 au 29 décembre dernier — dans le parcours de la rue Basse à Lille, à la rue des Champs à Roubaix — un chape de velours garni de guipures.

Bonne récompense à celui qui, l'ayant trouvé, le rapportera, 22, rue des Champs à Roubaix. 12 j. 7399

Demande d'emploi

Un contre-maitre de filature de laines peignées, bien au courant des préparations et des métiers renvideurs, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal. 8 j 7393

Avis

M. L. LEGRAND dentiste, boulevard de l'Impératrice 81, à Lille, prévient les personnes qui auraient besoin de le consulter, qu'il reçoit, tous les mardis, à l'Hôtel du commerce, place de l'église 10, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. 1 j 7382

AVIS.

La Compagnie des mines de Béthune reçoit dans l'orphelinat qu'elle fait ériger à Bully-Grainy, des jeunes garçons orphelins, âgés de 12 ans au moins et tombés à la charge des communes et des personnes charitables ; ladite compagnie reçoit aussi des garçons de parents pauvres et honnêtes aux mêmes conditions que les orphelins.

S'adresser pour les renseignements au secrétaire-général de la compagnie à Valenciennes, par La Bassée (Nord). 7138

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les magasins d'épicerie et de grainerie de FOURNIER - DELFORTRIE, sous l'enseigne du Bon Fermier, sont transférés Graude-Rue n° 56. \$ 7396

BECS ET SUR-BECS A GAZ

BECS ÉCONOMIQUES.

On peut se procurer ces becs économiques chez M. A. DECOCK, rue Pellart, 66. \$ 7267

ADLER

Chirurgien-Dentiste
Rue d'Angleterre 66, Lille.

Nouveau système de dents et de dentiers, vulcano-plastique ; les seuls ayant obtenu une mention honorable de la faculté de médecine.

Visible tous les jeudis à l'hôtel Ferraille. 7958

Papier Wlinsi

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infallible, qui attire au dehors l'inflammation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il est recommandé par les premiers médecins pour la guérison des RHUMES, BRONCHITES, MAUX DE GORGE, GRIPPE, RHUMATISMES, LUMBAGOS, DOULEURS, etc.

Son emploi n'exige aucun régime ; une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les pharmacies. 12 j 737

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES

La Panamine est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de laine, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama.

La PANAMINE a la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE. 7279

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de RÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Ognons.

LES PASTILLES-ROZIERE

pour le pot-au-feu

sont les seules faites avec l'extraît d'Ognon brûlé et les seules récompensées d'une médaille à l'EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles Rozière, exigez sur les boîtes la signature Rozière et la marque de fabrique

LA VOITURE POT-AU-FEU. 7379